

Végétaliser avec du *Sedum* pour moins désherber

Le genre botanique *Sedum* regroupe de nombreuses variétés de petites plantes grasses. Généralement utilisées sur les toitures végétalisées, ces plantes locales sont aujourd'hui de plus en plus utilisées comme des plantes couvre-sol. Sa petite taille et sa tolérance vis-à-vis des pressions urbaines (pollution, sel de déneigement) lui permettent de s'implanter dans de nombreux endroits tels que des massifs, des infrastructures routières, des pieds d'arbres, des pieds de murs ou encore des cimetières. Néanmoins, la mise en place nécessite de connaître tous les usages du site ; en effet, ces plantes restent très sensibles au piétinement.

La mise en place de *Sedum*

Ces végétaux peuvent être posés de différentes manières :

• Plantation de micro-mottes

Au bout d'une à deux années le sol est totalement recouvert par les *Sedum*. Cette technique permet de conserver une mosaïque d'espèces différentes, au fleurissement étalé dans la saison.

• Pose de tapis pré-végétalisés

Le résultat est immédiat au niveau esthétique. Après une année d'observation, l'espèce de *Sedum* la plus adaptée a tendance à prendre le dessus sur les autres.

• Dissémination de boutures

Cette technique permet de combler les interstices non recouverts par les plantations. Les boutures se développent rapidement pour coloniser l'espace.

Quelle que soit la technique utilisée, ces plantes couvre-sol nécessitent un entretien régulier (au moins deux désherbages manuels par an). En effet, les *Sedum* sont en concurrence permanente avec les adventices.

Sedum mis en place par l'unité routière de Haguenau (CG67)

Micro-mottes de *Sedum* sur giratoire (D419)



01 juillet 2014

17 juillet 2013

Tapis de *Sedum* sur giratoire (D419)



01 juillet 2014

17 juillet 2013

Retour d'expérience :



Loïc MARTIN
Responsable Espaces Verts
à Kingersheim (68)

Sur quels espaces avez-vous installé des *Sedum* ? Comment ces plantations ont-elles évolué au fil du temps ?

Il y a trois ans, nous avons installé un tapis végétalisé de *Sedum* pour l'aménagement d'un rond-point. Nous avons utilisé un substrat à base de pouzzolane pour sa mise en place. Nous avons constaté qu'en fonction du climat, qui peut être très variable avec de grandes différences de températures, une variété de *Sedum* a mieux résisté. Les autres ont disparu du tapis.

Etes-vous satisfait de ces plantes couvre-sol ?

Je préconise l'utilisation des tapis de *Sedum* avec le substrat adéquat et la variété adéquate en fonction de la région d'implantation et de son utilisation dans un aménagement d'espace vert.

Cela donne un bel effet de couleurs vives et permet de laisser un visuel dégagé. L'entretien est facile et les plantes sont peu gourmandes en eau. Ce sont des plantes couvre-sol très intéressantes pour

.../...

des aménagements ponctuels demandant peu d'entretien. Cette technique reste très abordable pour des surfaces modérées.

Suite à ces résultats positifs, avez-vous étendu cette technique à d'autres espaces ?

Nous avons aussi aménagé un essai de 2m² au cimetière, pour envisager de traiter, ensuite à plus grande échelle, la problématique des herbes non souhaitées sur ce site. Nous avons posé le tapis de *Sedum* sur le gravier, suivi d'un passage de rouleau. La zone test a évolué naturellement. Certaines

boutures de *Sedum* ont été placées entre les tombes, mais il n'y a pas eu de reprise.

Pensez-vous généraliser la pose de *Sedum* au cimetière ?

Pour les cimetières, le coût est important pour un résultat visuel que les habitants ne voient pas forcément, sans élément de communication spécifique.* Cette technique ne sera donc pas retenue, pour cet espace, dans notre ville.



Entretien des *Sedum*

Des plantes adventices difficiles à désherber peuvent se développer malgré la couverture de *Sedum* : la Prêle des champs (*Equisetum arvense* - photo du haut), ou le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis* - photo du bas).

Certaines invasives, comme la Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*), ou semi-ligneuses comme la Ronce (*Rubus sp.*) peuvent aussi s'implanter.

Si ces plantes sont arrachées manuellement dès leur apparition, elles peuvent être éliminées du site. Une surveillance et un arrachage manuel au moins deux fois par an sont donc indispensables pour conserver un aspect esthétique et éviter que le site soit colonisé sur le long terme.

Une attention et quelques actions de désherbage manuel doivent également être accordées à la préparation du sol lors de la mise en place du *Sedum*.

Floraison du *Sedum*



Guide « Zéro pesticide, l'Agence de l'eau peut vous aider »

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse accorde des aides financières pour la mise en place d'une démarche « zéro pesticide » dans les collectivités mais aussi pour l'acquisition de matériels de techniques alternatives aux produits chimiques.



Pour consulter le guide des aides de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, vous pouvez consulter le site :

www.eau-rhin-meuse.fr

* Informer les habitants de sa collectivité sur la démarche « zéro pesticide »

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse peut accorder un soutien financier de 60% aux communes qui souhaitent informer leurs habitants sur les mesures de réduction des pesticides. Retrouvez toutes les aides sur www.eau-rhin-meuse.fr

Cette étape est très importante pour un changement de pratique réussi. Une modification inexpliquée du paysage suscite souvent des remarques dues à l'incompréhension. L'équipe municipale peut, dans ce cas, se décourager face au mécontentement de la population. Une campagne de communication doit donc accompagner les changements de techniques d'entretien des espaces verts.

Retrouvez tous les rendez-vous à ne pas manquer dans notre nouvelle rubrique :

« Dates à venir » : www.fredon-alsace.fr/zones-non-agricoles/dates-a-venir,

ainsi que ce bulletin trimestriel sur notre site internet : www.fredon-alsace.fr

Crédits photo : FREDON Alsace, L. Martin

La FREDON Alsace (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) est un syndicat professionnel agricole. Historiquement créée sur le thème de la gestion des maladies et ravageurs en productions agricoles, elle a développé depuis maintenant plus de 10 ans son expertise dans le domaine phytosanitaire, au service des collectivités territoriales. Cela se traduit par des actions de sensibilisation, des missions de protection, des études, des formations, de l'observation en parcelle, des expérimentations...



FREDON ALSACE

12 rue Gallieni

67600 SELESTAT

Tél. 03 88 82 18 07 • Fax 03 88 82 18 65

Retrouvez-nous sur notre site web :

www.fredon-alsace.fr